

# Etudier l'esclavage avec les Archives départementales : l'exemple des AD du Calvados

Anne-Laure ABILIOU, professeure-relais  
Maxence PHILIPPE, chargé de mission Action culturelle et éducative



Calvados



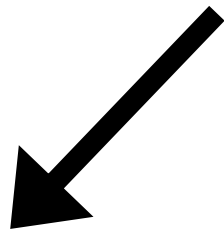
LE DÉPARTEMENT

# Les Archives départementales

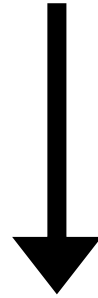
- 1 service par Département
- Collecter, Classer, Conserver, Communiquer
- Des projets éducatifs sur des thématiques diverses du Moyen-Age à nos jours et des réalisations possibles sous des formes variées

**Découvrez les ressources éducatives en ligne  
des Archives de votre département !**

# Les archives, ce sont :

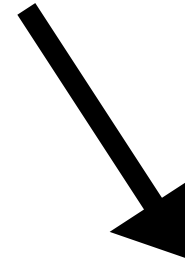


**un bâtiment**  
**(les Archives avec un A majuscule)**



**un service public**  
**gratuit**

- des agents
- une salle de lecture
- un site internet



**des documents de tout type :**

- papiers,
- fichiers numériques,
- photos,
- vidéos



**Calvados**



LE DÉPARTEMENT

# Quelles archives conservons-nous sur l'esclavage ?

- Cela varie d'un service d'Archives départementales à l'autre :
  - Histoire du département et localisation
  - Conservation des archives anciennes ou non
    - ex : Calvados - documents mis à l'abri pendant la 2<sup>nd</sup>e GM  
=> environ 58 kms linéaires conservés
  - Collecte d'archives privées et acquisition d'ouvrages de la bibliothèque des Archives
    - ex : Calvados - achats liés à une exposition en 2007 sur l'esclavage

# Pourquoi étudier l'esclavage avec les Archives départementales ?

- Initier à la recherche en histoire :
  - Comprendre l'importance des sources.
  - Apprendre à analyser des documents.
- Rendre le cours vivant et faciliter sa mémorisation par un moment marquant, le contact avec des documents originaux.
- Une porte d'entrée interdisciplinaire y compris pour des dispositifs d'EAC et d'EMI.
- Faire avancer notre connaissance des fonds
  - ex : Calvados - réalisation d'un dossier pédagogique en 2021

Comment étudier l'esclavage avec  
les Archives départementales ?

# Un nouveau dossier pédagogique

**ARCHIVES DU CALVADOS**

## **ESCLAVAGE ET TRAITE TRANSATLANTIQUE**

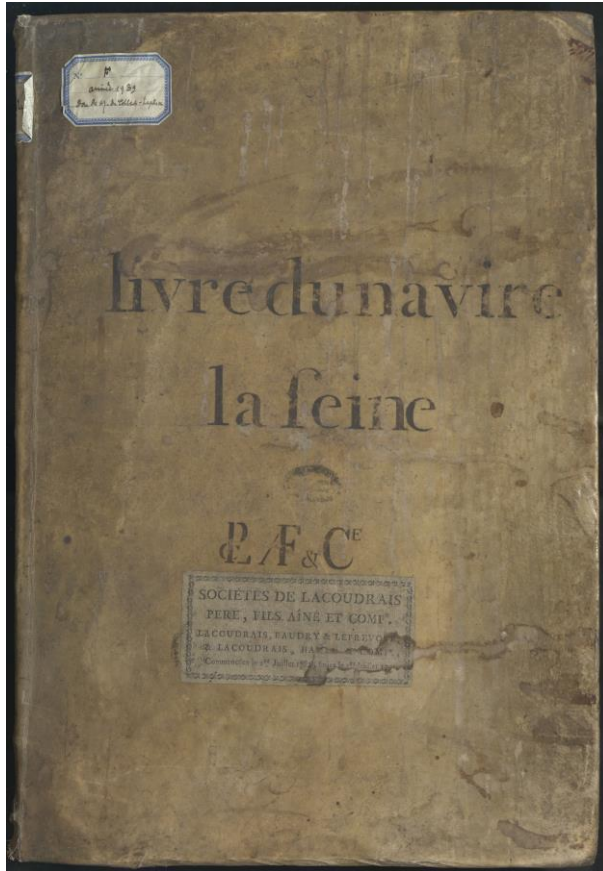
**LE PARCOURS D'UN NAVIRE NÉGRIER  
D'HONFLEUR À SAINT-DOMINGUE  
EN PASSANT PAR LES CÔTES D'AFRIQUE**

**Calvados**

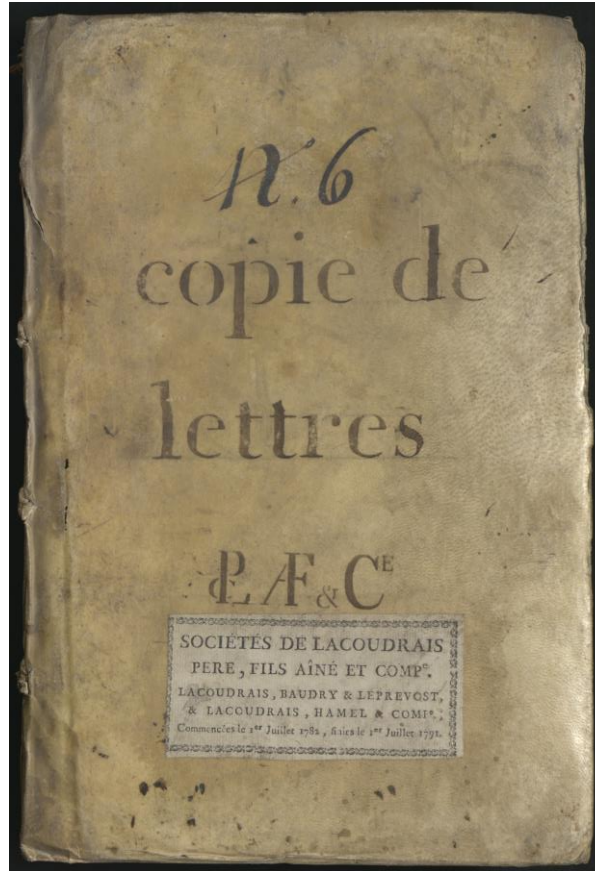


**LE DÉPARTEMENT**

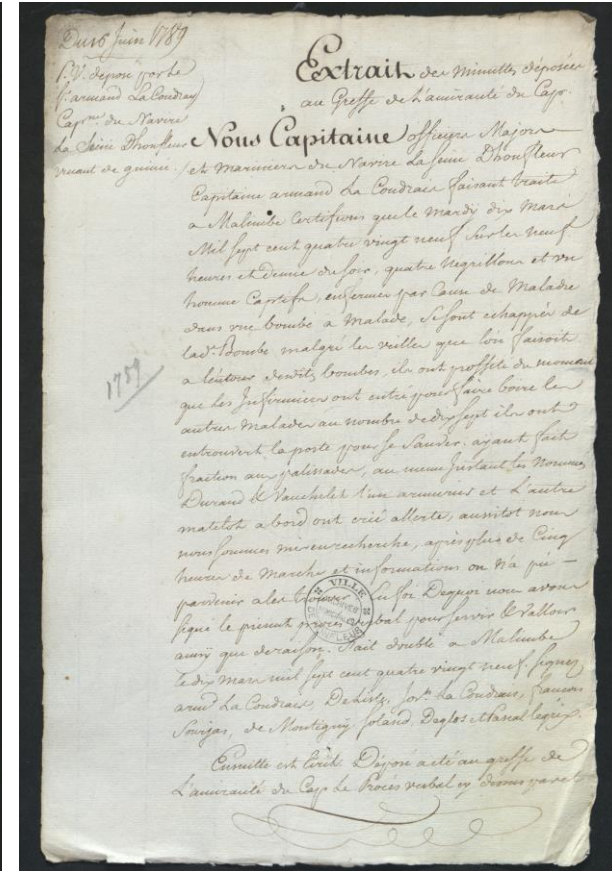
# Quelques sources mobilisées pour retracer le parcours du navire La Seine



Registre d'exploitation du navire "La Seine ... allant à Angole faire la traite des Noirs pour les porter à Saint-Domingue" (1788-1791), AD14, F/5851



Registre de copie de lettres envoyées par la Société Lacoudrais aux financeurs de l'expédition afin de les informer du déroulement des expéditions, AD14, 9E/12/11



Extrait des minutes déposées au greffe de l'amirauté du Cap par Armand Lacoudrais, capitaine du navire La Seine d'Honfleur venant de Guinée faisant le récit de la fuite d'esclaves pendant l'expédition, AD14, 2II/469





# LE SORT DES CAPTIFS LORS DE LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

Le navire La Seine quitte Malembe le 13 avril 1789. Après une escale sur l'île de la Tortue au Nord de Saint-Domingue, il arrive dans le port du Cap Français le 16 juin 1789. La durée de la traversée est donc d'environ 2 mois.

Document 16 : Thomas Clarkson, *Le Cri des Africains contre les Européens leurs oppresseurs, ou coup d'oeil sur le commerce homicide appelé traite des Noirs*, Paris, éd. L.-T. Cellot, 1822, AD14, BH/BR/21232, extraits du chapitre 4 :

« Des esclaves africains pendant leur passage aux colonies européennes. »

Continuons de les suivre; embarquons-nous avec eux sur l'Océan, et voyons ce qu'ils vont devenir sous leurs nouveaux maîtres. Tous les témoins interrogés par le parlement britannique se sont accordés à dire que, dès qu'ils sont mis à bord des bâtiments, une noire mélancolie et un sombre abattement les saisissent; que cet état dure pendant quelque temps, quelquefois même pendant tout le voyage, et qu'il ne doit être attribué qu'aux douloureuses pensées que fait naître dans leur esprit le regret de se voir arracher à leur patrie, à leur famille et à leurs amis. A leur arrivée à bord, les hommes sont enchaînés deux à deux, c'est-à-dire qu'on attache la jambe droite de l'un à la jambe gauche de l'autre; c'est dans cet état qu'on les renferme dans la prison qui leur est destinée; cette prison est la cale même du navire; quant aux femmes et aux enfants, on ne les enchaîne point, et on les place dans un endroit séparé des hommes.

Quand le temps est beau on leur permet de quitter leur prison pour venir respirer sur le pont un air plus frais et moins pestilentiel, ainsi que pour prendre leurs repas. A cet effet on les place deux à deux sur une longue fille, des deux côtés du navire; mais, pour empêcher qu'ils ne se jettent sur l'équipage ou qu'ils ne se précipitent à la mer, on fait passer dans les fers de chaque paire d'esclaves une longue chaîne dont les deux bouts sont attachés au pont. Quand le vaisseau est plein, la situation de ces infortunés est vraiment déplorable. Dans les navires les mieux réglés, un homme qui a atteint toute sa croissance ne peut disposer que de seize pouces anglais en largeur, deux pieds huit pouces en hauteur, et cinq pieds huit pouces en longueur. C'est moins d'espace qu'il

n'en occupera dans son cercueil. Et cependant il n'y a que peu de navires où l'on accorde tant d'espace! Il en est beaucoup où les esclaves ne peuvent se coucher que sur le côté; aucun où ils puissent se tenir debout. En outre, ils sont continuellement nus, et ils n'ont sous eux que les planches. Le mouvement du vaisseau leur cause souvent des souffrances violentes, en ce qu'il occasionne des écorchures aux parties saillantes de leurs corps, et est cause que leurs fers leur déchirent les jambes.

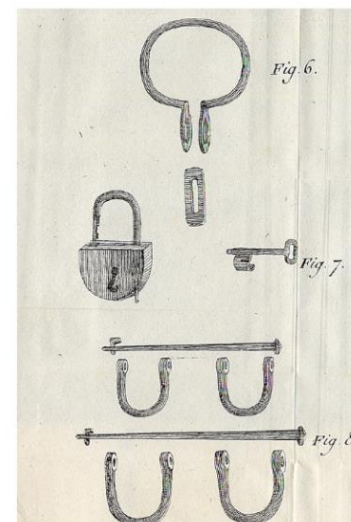
Document 17 : Extrait d'une facture d'achat de "vivres pour les négres" issue du livre du navire La Seine, 19 mai 1788, AD14, F/5851

**FÈVES**  
**RIZ**  
**BISCUITS**  
**PETIT BOEUF**  
**VIN**  
**SEL**  
**VINAIGRE**  
**ELIXIR DE STOUGHTON**  
**TABAC DE CANTINE**  
**PIPES**

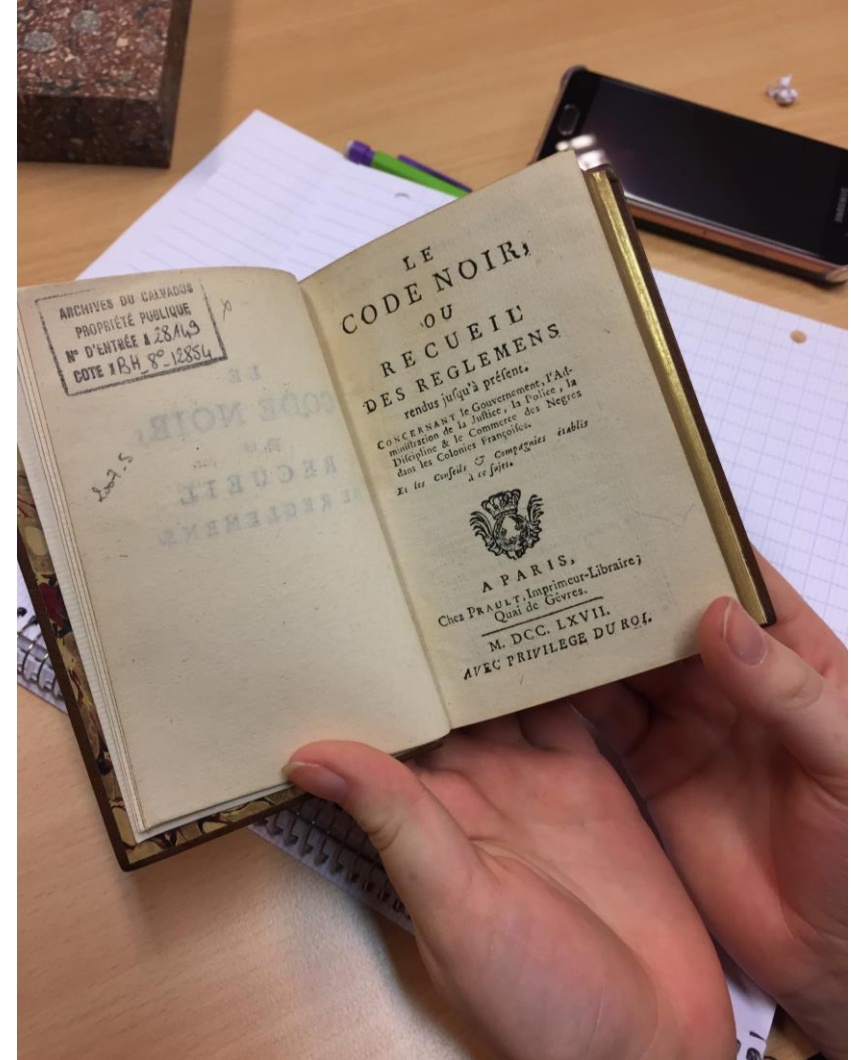
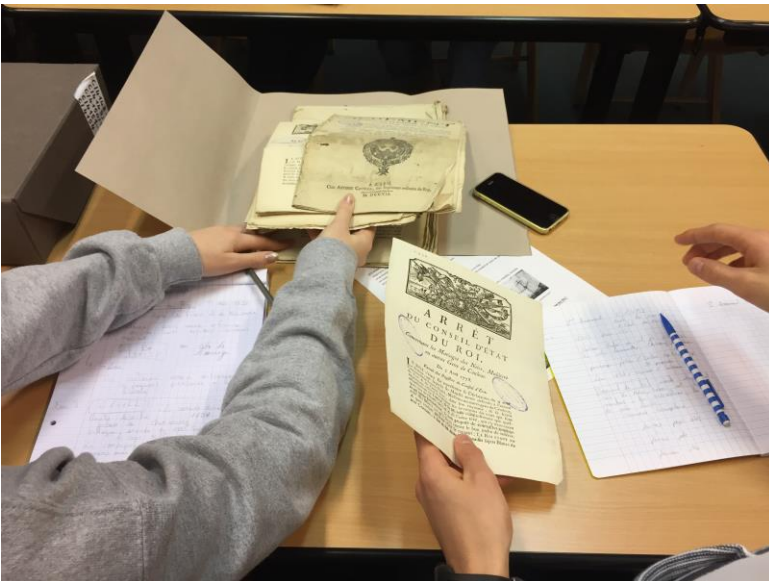
Vivres Pour Les Nègres

18. Lard de fèves  
18. Noix de Riv  
40. Quintaux de biscuits  
10. Saucis petit Sauc  
4. Sauc Vin rose de J. Soutillon  
2. P. de Sel  
1. Cinqons Vinaigre  
2. Caisnes Uxain de Stoughton  
16. De tabac de Caroline  
1200. pipes

Document 18 : Illustration des fers servant à enchaîner les hommes deux par deux, *Affaire de la Vigilante*, bâtiment négrier de Nantes, 1823, AD14, BH/BR/21231



# ... des ateliers sur documents originaux



*Le Code Noir, éd. Prault imprimeur-libraire, 1767,  
AD14, BH/8/12854*

# Comment un atelier se déroule-t-il ?

- **En amont de la séance :**
  - Donner aux élèves les clés de compréhension des archives qu'ils vont devoir analyser.
  - Organiser la séance et la venue avec les Archives départementales

# Travailler sur l'esclavage avec les Archives du Calvados

- Nous contacter en précisant que la demande concerne le service éducatif : <https://archives.calvados.fr/page/contacter-les-archives>
- Ateliers gratuits, sur réservation
- Dispositif Collège aux Archives du Département du Calvados pour le financement du transport
- Prévoir une demi-journée sur place
  - Organisation actuelle liée à la crise sanitaire
    - Un groupe visite les Archives pendant 1h 15 à 1h 30 environ.
    - Un groupe effectue un atelier sur l'esclavage et la traite transatlantique pendant 1h 15 à 1h 30 environ.

# Comment un atelier se déroule-t-il ?

- Lors de l'atelier aux Archives :
  - Donner le temps aux élèves de découvrir en autonomie les documents originaux devant leurs yeux.
  - Travailler en binômes ou par petits groupes.
  - Proposer des documents pour accompagner leur réflexion et contextualiser :
    - Feuille de prise de notes
    - Chronologie
    - Carte
    - Transcription

– Mettre en commun

- Donner la parole aux élèves pour qu'ils présentent à leurs camarades les archives qu'ils ont eu à analyser.
- Insister sur l'importance de l'analyse et de la contextualisation des documents :
  - Qui est l'auteur du document ?
  - De quand date le document ?

• **Après la séance :**

- Importance de la reprise en classe

# Encrage[s]

« Je (ne) suis (pas) esclave,  
dire l'esclavage à la première personne »  
à partir de documents des Archives du Calvados.

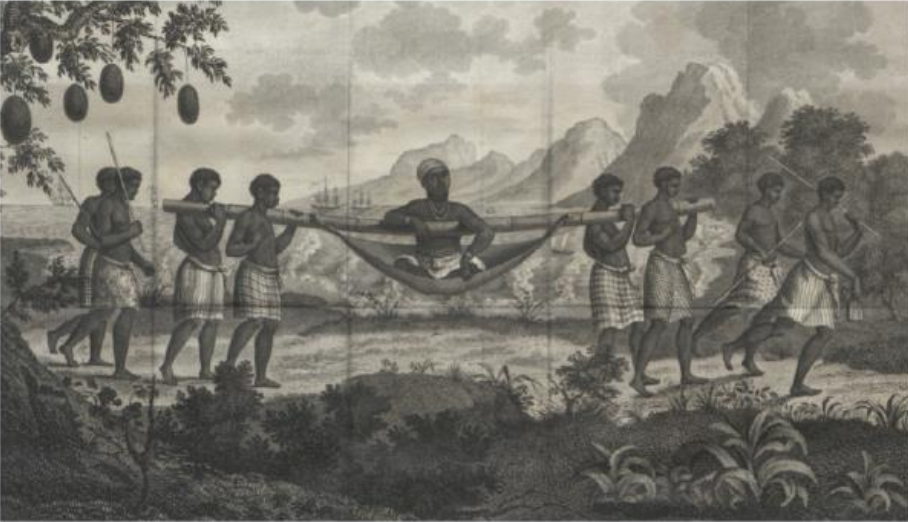


Utiliser le dossier pédagogique et les archives qu'il contient.



Les informations sur les modalités de la traite réalisée par le capitaine Lacoudrais à Malembe peuvent être rapprochées de la description faite par le capitaine négrier Louis Ohier de Grandpré dans son *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787* (AD14, BH/8/12859). Dans cet ouvrage l'auteur décrit et dessine la traite des Noirs à Malembe.

**Document 11 : Tati, surnommé Despont, courtier de Malembe, venant de sa petite terre en hamac, AD14, BH/8/12859/1**



Cet homme transporté en hamac est un des riches courtiers avec lesquels le capitaine doit négocier l'achat des captifs. Nous pouvons mesurer la richesse qu'il retire de son rôle de courtier à sa parure de bijoux, à la peau de chat qu'il porte sur son pagne et à son bonnet qui le distingue des autres personnages. Au loin nous pouvons apercevoir deux navires au mouillage dans la rade de Malembe.



Pour une description plus développée de ces documents, découvrez le dossier réalisé par le site [histoire-image.org](http://histoire-image.org)

**Document 12 : Quibanga et intérieur d'un comptoir européen sur la côte d'Angola en Afrique, AD14, BH/8/12859/1**



Nous avons vu que le capitaine possède un comptoir temporaire, à terre, pour la durée de la traite. Ce dessin d'un quibanga, nous permet de visualiser cet édifice. Il s'agit d'une grande case de paille construite sur des poteaux, en hauteur afin d'échapper à la poussière. Cette habitation sert d'abri contre le soleil et la pluie. Elle peut être entourée de plusieurs cases : case des marchandises, case des malades (également appelée bombe des malades), case du chirurgien, prison,... elle est le lieu de vie du capitaine pendant toute la durée de son séjour et le lieu où il négocie avec les courtiers. Les captifs ne passent en général qu'une seule nuit au comptoir. Ils sont ensuite emmenés à bord du navire.

## BILAN

Raconte le déroulement de la traite négrière à Malembe du point de vue du capitaine. Durée, rôle du capitaine, modalités : marchandises échangées, nombre de captifs traités, rôle des courtiers, comptoir temporaire,...



## ÊTRE RÉDUIT EN ESCLAVAGE

### LA CAPTURE ET LA MARCHÉ VERS LA CÔTE

Les individus réduits en esclavage ont été capturés dans les régions voisines des royaumes du Congo, à l'intérieur des terres, par des marchands d'esclaves africains. A partir de ce moment, les captifs sont considérés comme esclaves.

Document 13 : "Noir au bois Mayombe", dans Louis Ohier de Grandpré, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787*, éd. Dentu, Paris, 1801, AD14, BH/8/12859/2



Nous voyons ici des marchands et des courtiers conduire des captifs au capitaine négrier. Les plus dociles sont attachés par une ficelle mais l'homme au 1er plan a le cou maintenu par une fourche de bois. La fourche est percée de deux trous reliés par une cheville de fer qui repose sur la nuque du captif. Tenu ainsi il ne peut opposer la moindre résistance. Il faut qu'il se laisse conduire. On appelle cette fourche « bois Mayombe ». Dans cette représentation le paysage adouci la réalité.

### LA VISITE DU CHIRURGIEN : COMMENT L'ESCLAVE EST-IL DÉSHUMANISÉ ?

Document 14 : Avant d'être acheté un captif doit subir une visite réalisée par un chirurgien, membre de l'équipage. Voici le récit de Louis Ohier de Grandpré, dans son *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787*, éd. Dentu, Paris, 1801, AD14, BH/8/12859/2

Aussitôt qu'un esclave est présenté au capitaine, le chirurgien, en sa présence, procède à la visite; jamais un maquignon ne détailla plus un cheval; les yeux, les dents, les mains, les jambes, les articulations, etc. rien n'échappe à l'examen. Il est vrai que la

### FUIR ET RÉSISTER

Document 15 : Les captifs sont rapidement embarqués à bord du navire. Il arrive que les malades restent dans une case du comptoir appelée « Bombe des malades ». La bombe est également le nom que l'on donne à la prison. Lors de l'expédition de traite du capitaine Lacoudrais 7 captifs parviennent à s'enfuir de la « bombe des malades », voici un récit de fuite AD14, 211/469

[...] le douze décembre 1788 sur les neuf heures du soir M. Roland, premier chirurgien, aurait été averti qu'il venait de mourir dans la bombe aux malades un otage fils de terre. Aussitôt il s'y serait rendu avec les novices Deslongchamps, Dubocq et Gosselin tous les trois novices du bord et descendus à terre pour servir d'infirmiers aux malades. Au moment où ils ont porté le cadavre pour l'ensevelir, un homme et un négrillon, captifs malades dans la bombe ont profité de l'instant que les blancs étaient occupés pour s'échapper de ladite bombe. Ils ont fait une ouverture dans la palissade pour se sauver. Au même instant des blancs s'étant aperçu qu'il manquait deux captifs ont crié de suite l'alerte, le capitaine s'étant trouvé averti par ces cris, rentrant à son comptoir aurait de suite mis tous ses blancs et serviteurs noirs sur pied pour faire en sorte de trouver les fuyards, ce qu'ils n'ont pu faire après plus de six heures de marche.

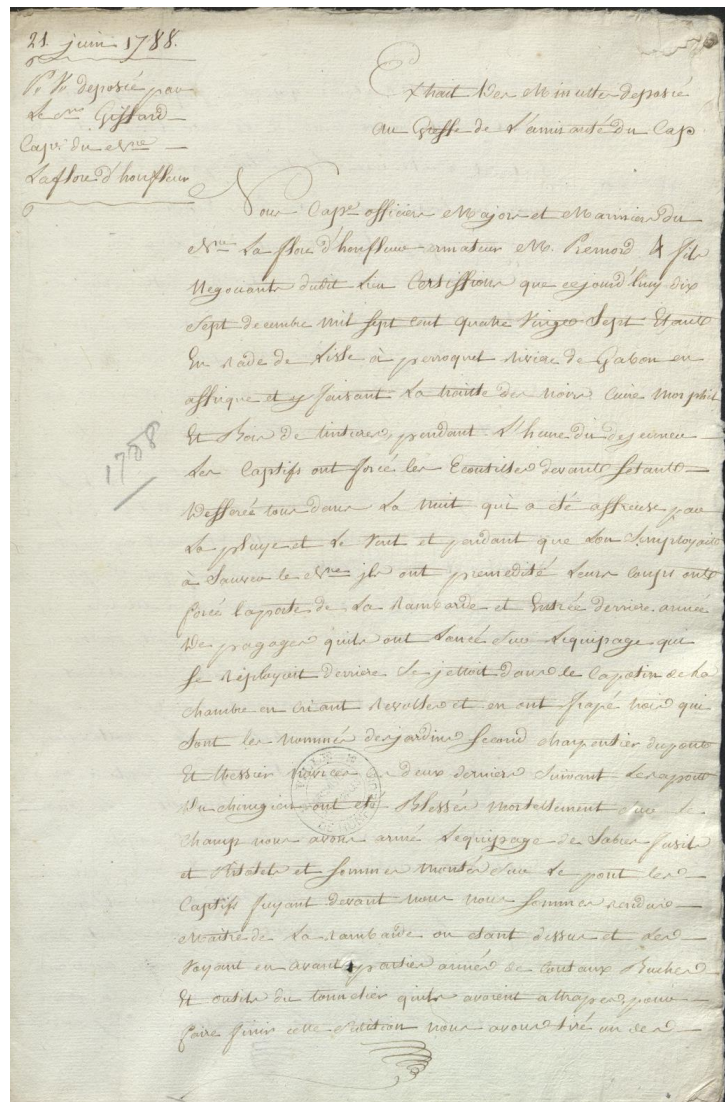
### BILAN

Raconte le déroulement de la traite du point de vue des captifs (capture puis trajet vers la côte, arrivée au comptoir du capitaine : visite du chirurgien, emprisonnement, fuite éventuelle...)

Renverser le point de vue des  
archives qui sont parvenues  
jusqu'à nous ...

# Un récit de révolte à bord d'un navire

Le récit est écrit par "les Blancs". On peut imaginer qu'au contraire les révoltés racontent comment ils se sont organisés ...



« [...] pendant l'heure du déjeuner les captifs ont forcé les écoutilles devant s'étant déferrés tous dans la nuit qui a été affreuse par la pluie et le vent et pendant que l'on s'employait à sauver le navire ils ont prémédité leurs coups ont forcé la porte de la rambarde [...]

[...] Sur le champ nous avons armé l'équipage de sabres, fusils et pistolets et sommes montés sur le pont, les captifs fuyant devant nous pour fermer et se rendre maître de la rambarde ou étant dessus et les voyant en avant parties armés de couteaux (...) et outils du tonnelier qu'ils avaient attrapés. Pour faire finir cette sédition nous avons tiré un des canons de notre rambarde qui en a frappé deux dont un debout devant, en est tombé à la mer et a coulé de suite et l'autre une balle lui a passé dans la cuisse, un 3<sup>e</sup> a eu le bras écorché, sur le champ tous les captifs se sont jetés le long du bord [...]

[...] pour connaître les chefs de la révolte nous avons fait donner cinquante coups de fouet à ceux qui nous ont paru les plus coupables. Le tout paraissant apaisé nous les avons comptés exactement plusieurs fois et avons trouvé qu'il ne nous manquait qu'un très bel homme [...]

Un récit de révolte à bord du navire La Flore en rade de l'île à Perroquet, rivière du Gabon, Afrique, le 17 décembre 1787, AD14, 2II/468

# D'une histoire collective aux parcours singuliers

Item un jeune homme de nation Creole sans estampe âgé d'environ vingt ans Estimé deux mille deux cents livres l'q	2200
Item Jean de nation Creole sans estampe âgé d'environ vingt deux ans ayant des Plais nouvelles à une jambe Estimé seize cents livres l'q	1600
Item Jean Louis de nation Creole estampe d'ubocq. âgé d'environ âgé d'environ vingt ans estimé deux mille livres l'q	2000
suivent les negresses :	
Item Caba Creole de la jamaïque sans estampe âgée d'environ trente ans Estimé dix neuf cents livres l'q	1900
Item germaine de nation Limba estampe effacée âgée d'environ soixante ans Estimée estimée cinq cents livres l'q	500
Item Grande Charlotte de nation Saban estampe effacée âgée d'environ quarante cinq ans, asthmatique Estimée neuf cents livres l'q	900
	<hr/> 57405

« Estimation de tous les nègres, négresses, négrillons et négrittes dépendant de laditte succession »  
du sieur De La Mare Dubocq, colon à saint Domingue, 17 août 1768, AD14, 2II/449

# D'une histoire collective aux parcours singuliers

Premièrement, M<sup>rs</sup> Bidot Cuisinier âgé de soixante quatre ans ou environ Sans étampe  
 d'origine mine Estime six cents livres Cy ----- 600<sup>to</sup>  
 Item la France valet de nation Couin Sans étampe -----

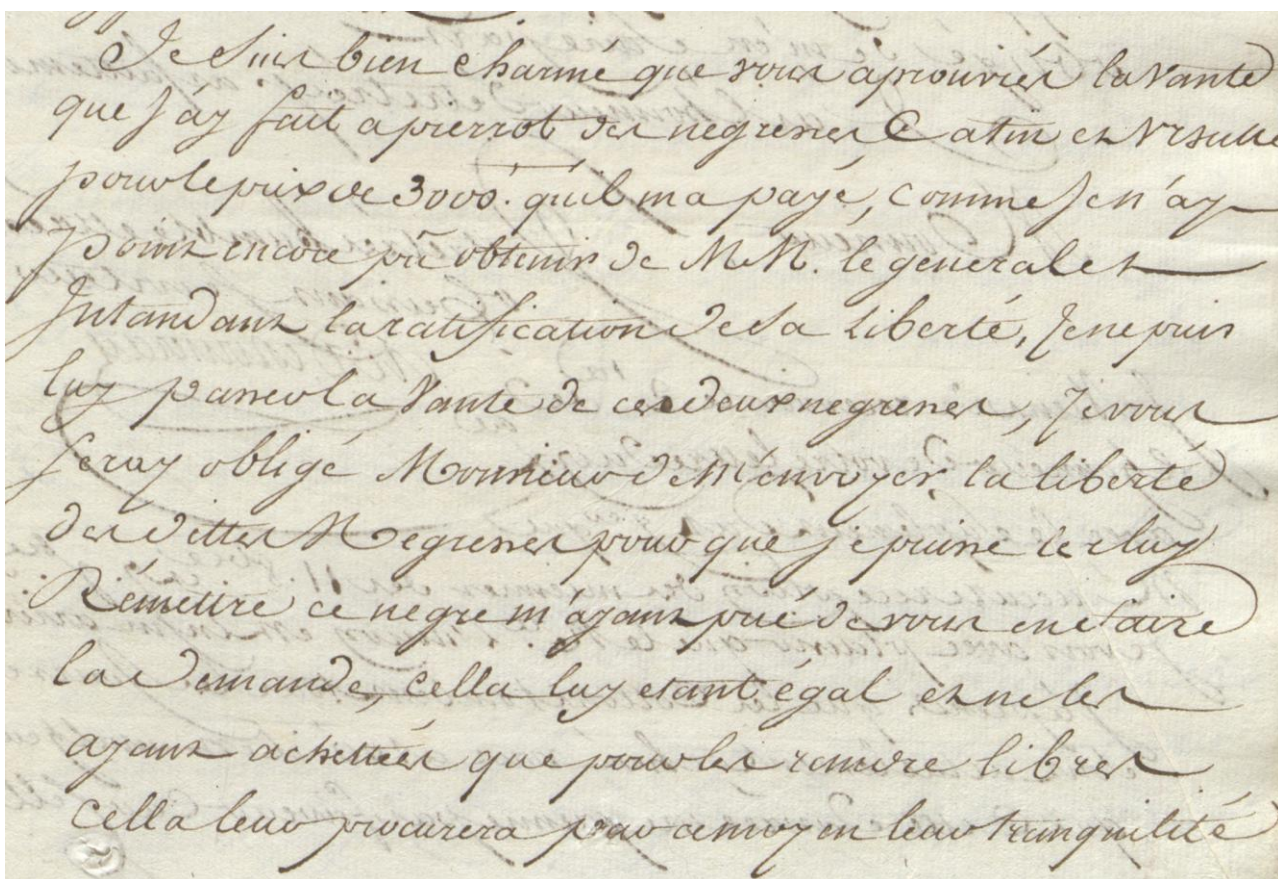
Item une de nation Creole Sans étampe âgé ----- 800  
 d'environingt. ans Estimé deux mille livres Cy. ----- 2000  
 Item son fils nouvellement né Sans nom Estimé cent livres  
 ----- 100

Item Donou fils de L<sup>ds</sup> et de L<sup>ds</sup> et de L<sup>ds</sup> Sans étampe  
 Creole âgé d'environ Dix ans ayant une  
 Ulcere en la jambe Incurable Estimé trois  
 Centes livres Cy. ----- 300  
 Item Jean paul fibre de l'ene de nation Creole, sans  
 étampe, âgé d'environ dix ans estimé mil livres  
 Cy. ----- 1000  
 Item Jean de la Mare dit de la Mare

« Estimation de tous les nègres, négresses, négrillons et négrittes dépendant de laditte succession »  
 du sieur De La Mare Dubocq, colon à saint Domingue, 17 août 1768, AD14, 2II/449

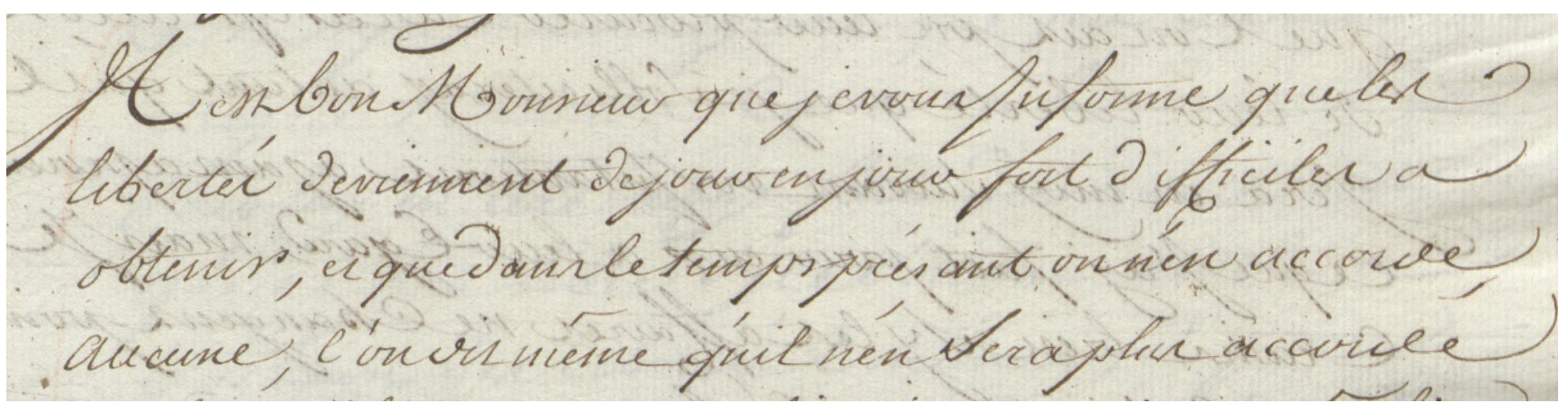
# Pierrot, Catin, Ursule, Louison...

## l'attente de l'affranchissement



Je suis bien charmé que vous approuviez la vente  
que j'ay fait a pierrot des negreses Catin et Ursule  
pour le prix de 3000. quil m'a payé, comme j'en ay  
j'ay encore pu obtenir de M. M. le general et  
J'attends la ratification de sa liberte, je ne puis  
luy passer la vente de ces deux negreses, je vous  
feray obligé Monsieur de m'envoyer la liberte  
des dites Negreses pour que je puisse le luy  
Remettre ce negre m'ayant prié de vous en faire  
la demande, cela luy estant égal et ne les  
ayant achetés que pour les rendre libres  
Cela leur procurera par ce moyen leur tranquillité

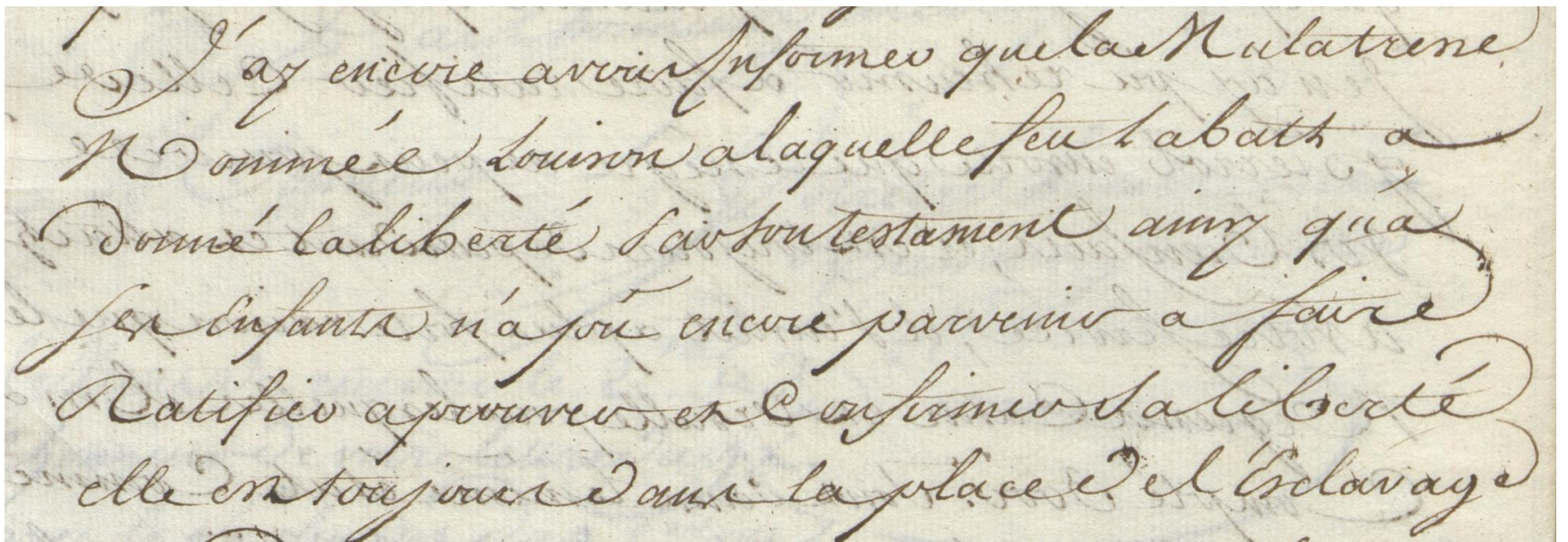
« Je suis bien charmé que vous approuviez la vente que j'ai faite à Pierrot des esclaves Catin et Ursule pour le prix de 3000 livres qu'il m'a payé. Comme je n'ai point encore pu obtenir de M. M. le général et intendant la ratification de sa liberté je ne puis lui passer la vente de ces deux négresses. Je vous serai obligé Monsieur de m'envoyer la liberté desdites négresses pour que je puisse les lui remettre, ce nègre m'ayant prié de vous en faire la demande, cela lui étant égal et ne les ayant acheté que pour les rendre libres. Cela leur procurera par ce moyen leur tranquillité car ils me paraissent forts inquiets [...] »



Il est bon Monsieur que je vous informe que les  
libertés deviennent de jour en jour fort difficiles à  
obtenir, et que dans le temps présent on n'en accorde  
aucune, l'on dit même qu'il n'en sera plus accordée

13 mars 1769

« Il est bon monsieur que je vous informe que les libertés deviennent de plus en plus difficiles à obtenir, et que dans le tems présent on n'en accorde aucune, l'on dit même qu'il n'en sera plus accordée [...] »



J'ai encore à vous informer que la Mulâtresse  
nommée Louison à laquelle feu Labath a  
donné la liberté par son testament ainsi qu'à  
ses enfants n'a pu encore parvenir à faire  
Ratifier à prouver et confirmer sa liberté  
elle est toujours dans la place de l'Esclavage

« J'ai encore à vous informer que la mulâtresse nommée Louison à laquelle feu Labath a donné la liberté par son testament ainsi qu'à ses enfants n'a pu encore parvenir à faire ratifier, à prouver et confirmer sa liberté, elle est toujours dans la place de l'esclavage [...] »



Blancs; J'ay réservé la portion de terre qui  
lui a été léguée pour lui en être fait délivrance  
aussitôt qu'elle seroit libre, elle restera & demeure  
dessus avec ses enfants, J'ay encore réservé  
le Nègre & la Nègresse que feu Labath  
a légué nommés Catin & Lamoureux  
pour lui en être aussitôt fait délivrance aussitôt  
qu'elle sera libre, & le système actuel à  
l'occasion des libertés continues, il y a  
apparence qu'elle ni ses enfants n'obtiendront  
pas leur liberté, & que conséquemment elle  
ne pourra jamais jouir du bénéfice des  
legs qui lui ont été faits, Je vous prie  
Monsieur de me marquer vos intentions  
tant à l'égard qu'à l'occasion de  
Pierrot & de ses deux Nègres.

Je suis de tout mon cœur  
Monsieur

Votre très humble & très  
obéissant serviteur  
M<sup>r</sup> de Courcay

« [...] Dans la vente que j'ai faite de l'habitation du Fonds Des Blancs, j'ai réservé la portion de terre qui lui a été léguée pour lui en être fait délivrance aussitôt qu'elle seroit libre, elle reste et demeure dessus avec ses enfants. J'ai encore réservé le nègre et la négresse que feu Labath lui a légué nommé Catin et Lamoureux pour lui en être aussitôt fait délivrance aussitôt qu'elle sera libre. Si le système actuel à l'occasion des libertés Continue il y a apparence qu'elle ni ses enfants n'obtiendront pas leur liberté et que conséquemment elle ne pourra jamais jouir du bénéfice des legs qui lui ont été faits. Je vous prie Monsieur de me marquer vos intentions tant à leur égard qu'à l'occasion de Pierrot et des deux Nègresses. [...] »

# Geneviève

M<sup>re</sup> Bertre  
 à Nippes ce 25 août 1789 /  
 Madame

J'ai bien reçu de vous deux lettres que vous avez  
 eues la complaisance de m'écrire, l'une en date  
 du 5 Juin d<sup>e</sup> & l'autre du 9 du même mois; par  
 lesquelles j'apprends votre heureuse arrivée  
 en France dont j'ai été très étonné, & ainsi  
 que de votre santé qui se maintient dans le  
 meilleur état; vous ne devez qu'un espoir la  
 continuation vivante aujourd'hui; dans votre  
 climat natal; vous me marquez avoir fixé votre  
 résidence à Nippes & y avoir affermé une belle  
 maison & un magnifique jardin. J'approuve à cet égard  
 votre choix & votre goût; Je serai toujours flatté d'apprendre  
 que vous soyez satisfaite & contente;

Dans la lecture que j'ai pu de vos lettres, j'y ai  
 cherché des nouvelles de nos enfants. Je n'y ai eu la  
 consolation de vous en entendre seulement parler.  
 J'ai bien dû être inquiet n'ayant pas de vous  
 de nouvelles depuis à ma lettre du 3 Mars d<sup>e</sup>. Je parais  
 donc que vous n'avez été plutôt attaché à penser à vous  
 & à Geneviève; qu'à l'intérêt que vous deviez prendre

« Vous vous êtes plutôt attaché à penser  
 à vous et à Geneviève, qu'à l'intérêt que  
 vous deviez prendre [à nos enfants]. »

à eux; après sa g. au d'absence, n'étant ce par de  
 premier soin d'une bonne mère; de charger d'autres papant  
 à son fils d'arriver à ces enfants d'eu. dieu; de son  
 heureuse arrivée ils auroient de suite été demander  
 Orak pour lui donner de Nouvelle à leur père; si je  
 vous eusse été observé, n'est elle pas juste & bien  
 naturelle; ils ont appris la suite m'attendre que j'ai souve  
 vent de lui tranquiliser sur ma santé, couven  
 Dou de donner oy, qui acqui. desment deus être le plus  
 cher, & mérité de plus. N'ou attention est souvent ce  
 qui vous occupe le moins; passé moy ce reproche;  
 il est si difficile de m'attendre pour moi l'attente & de  
 ma sensibilité dans l'indifférence qui vous démentait  
 pour eux. Je n'ai pu avant votre départ de port au  
 Prince de rendre à M. de la justice quel mérite  
 de raporter l'éponge sur tout les prières adon. Je  
 Ma satisfaction fra. l'empêcher si j'appréhend pas d'uy  
 quel manifestation pour des petits enfants sans Me  
 Communauté de savoir sur grand mère papant à 3 dieux  
 Plus qui ne daigne par seulement son infirmité;  
 Orlouk maintenant du chapitre de la Nègre  
 Geneviève qui est bien arrivée au port au Prince avant  
 le 9 courant, & dont j'attends les nouvelles du  
 de la récompense que vous lui avez promise  
 Et selon moy son prix est bien au-dessus de son

de son mérite; si elle n'avoit été de son deus de la  
 traversée; elle n'auroit été l'impératrice qu'à cet effet; et la  
 cela; elle n'a rempli que de la Déesse; mais ignorer son  
 Deute quit est des personnes Amies, que plus on ombre de  
 Bien fait cette Eprou de. Gout; moins ils sont méritants;  
 & plus ils sont méritants par plus nous l'exemple Notamment  
 car d'uy d'uy sont Je n'ou ay été l'attente; ainsi je n'ay  
 Done absolument content de la satisfaction que vous m'avez  
 Je serai toujours à votre oblige dans vos Demander; mais  
 quand elle me paraitra. L'attention; Amé n'avez pas  
 voulu être attention qui le sacrifice de la même de. cette  
 Nègre; L'eprou de la même & celui de son opprobriement.  
 Je serai toujours à votre oblige dans vos Demander; mais  
 Conséquente; qui sera beaucoup mieux de plus à quel  
 qu'un de nos Descentes; quoy que vous ayés pebles &  
 celle de l'ère que je n'ay pu point d'apaiser; N'ou & l'ère  
 La G. qui n'ou l'attendant avec M. de la de mon Cœur  
 soit il étoit content de l'ère & l'ère de mon Cœur  
 N'ou n'ou ignore nos engagements Amoy; apprenez  
 qu'on ne peut quand on doit; D'ou de la Déesse  
 Autrement de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère  
 De l'ère nous avons de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère  
 Contentant il de la même aussi de l'ère de l'ère de l'ère  
 intérêt; N'ou n'ou pas pour D'ou de l'ère de l'ère de l'ère  
 de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère  
 de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère de l'ère

« Parlons maintenant de la négresse Geneviève qui est bien  
 arrivée à Port au Prince avant le 9 courant et dont je viens de  
 recevoir des nouvelles. La récompense que vous lui avez  
 promise est selon moi d'un prix fort au dessus de son mérite. »

Lettre du Sieur Bertre à sa femme, écrite à Saint Domingue (Nippes), le 25 Août 1789,

Mme Bertre est de retour en Normandie après quelques années passées à Saint Domingue, AD14, H/SUPP/1836

De son mérite; si elle vous avoit servi dans la  
Traversée; elle n'auroit été embarquée qu'à cet effet; et en  
cela; elle n'a rempli que son Devoir; vous ignorez sans  
Doute qu'il est de expérience connue, que plus on comble de  
Bienfaits cette Espèce de Gens; moins ils sont reconnaissans;  
Et plus ils sont ingrats. Je n'ay plusieurs Exemples Notamment  
ceux de M<sup>rs</sup> D'Argue dont Je vous ay entretenus; ainsi Je ne puis  
Donc absolument consentir à la Ratification que vous Désirez;  
Je seray toujours, à vous <sup>Disposé</sup> obliés dans vos Demandes; mais  
quand elle me paroitra Raisonnable; vous n'avez pas  
Voulu faire attention que le sacrifice de la valeur de cette  
Négresse; Le prix de la taxe & celui de son affranchissement  
se lèveroit à plus de six mille livres; c'est une somme  
Conséquente; qui sera beaucoup mieux de place à quel  
qu'un de nos Créanciers; quoy que vous ayez publié à  
toute la Cour que Je n'aurois point à payer; vous & toute  
La C... qui vous Entoureroit avec un desord de mon Coffre  
soit il étoit Conséquent en papier & non autrement; vous  
Ne pouvez ignorer nos Engagemens ainsi; apprenez  
quand Ne peut quand on doit; Donner de liberté  
Autrement Les Créanciers se formeront opposition;  
De plus nous avons des Esclaves, Grand, & petit;  
Consideroit il de sacrifices aussi légèrement de leur  
interest; Ne voyant pas vous D'occuper cette Négresse  
à l'habitation J'ai écrit à M<sup>r</sup> Trottier de la louer au  
port au Prince à quelque Dame à qui ses talents

« Si elle vous a donné des soins dans la traversée, elle n'avait été embarquée qu'à cet effet, et en cela elle n'a rempli que son devoir; vous ignorez sans doute qu'il est d'expérience connue que plus on comble de bienfaits cette espèce de gens moins ils sont reconnaissans et plus ils sont ingrats [...] Ainsi, je ne puis donc absolument consentir à la ratification que vous désirez [...] vous n'avez pas voulu faire attention que les sacrifices de la vente de cette négresse, le prix de la taxe et celui de son affranchissement se lèveraient à plus de six milles livres. C'est une somme conséquente qu'il sera beaucoup mieux de placer à quelqu'un de nos créanciers [...] Ne voyant pas jours d'occuper cette négresse à l'habitation, j'ai écrit à Monsieur Trottier de la louer au Port au Prince à quelque dame à qui ses talents peuvent être nécessaires en coutures et brodures. »

La pluralité des documents conservés  
aux Archives permet d'appréhender le  
vécu des personnes réduites en esclavage

...

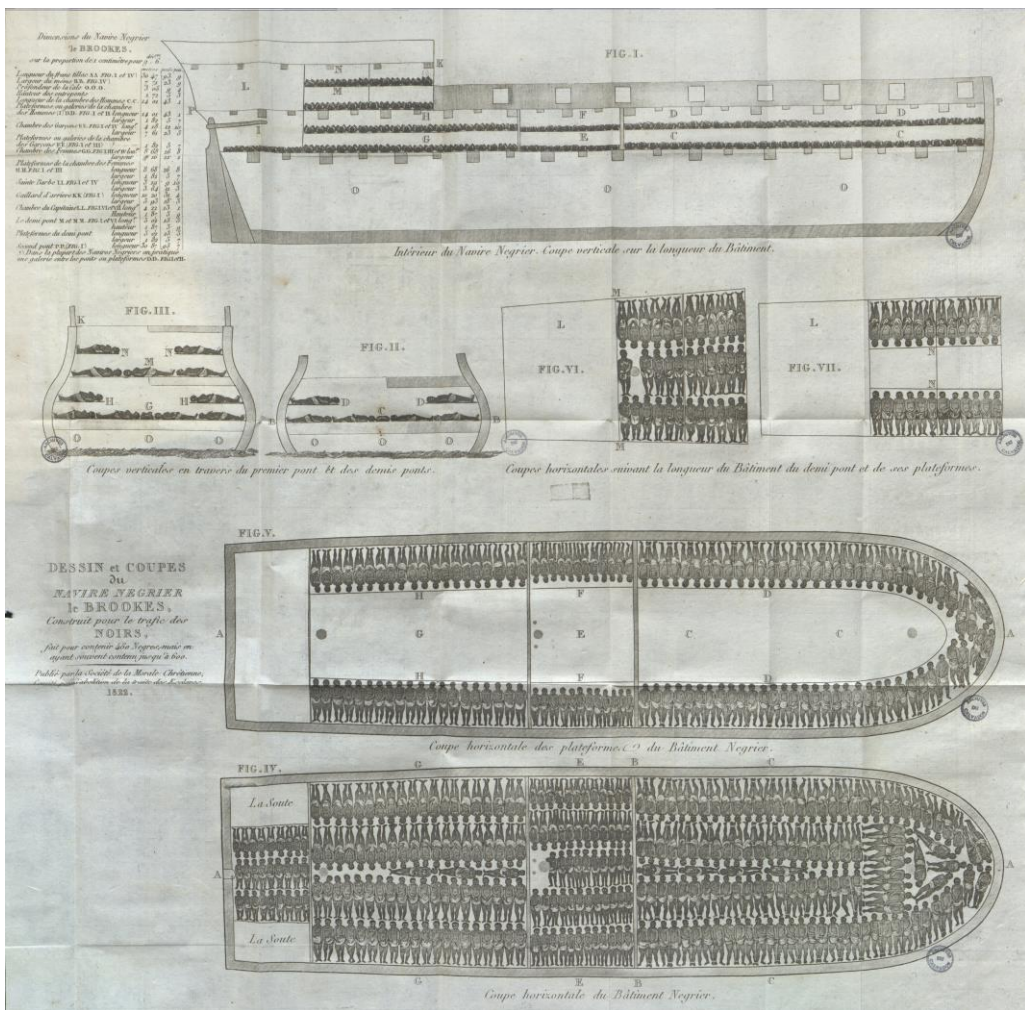


Planche de CLARKSON T., *Le Cri des Africains contre les Européens leurs opresseurs, ou coup d'oeil sur le commerce homicide appelé traite des Noirs*, éd. L.-T. Cellot, 1822, 56 p., AD14, BH/BR/21232

Du Mandy 1<sup>er</sup> au Mercredi 2 Juin  
 Brises ordinaires a l'heure du  
 \* Matin Mort d'une petite Negresse  
 de dissolution scorbutique de la  
 Cargaison 2.

Du Mercredi 2 au Jeudi 3 Juin.  
 Brise Ord<sup>re</sup> de 3 h 1/2. Mort un  
 \* Négrillon, de la Cargaison d'une  
 Constipation Inflammatoire,  
 Ce jour le Pilote étant absent nous  
 avons appareillé avec une petite brise de  
 10 plusieurs Canots pour nous  
 Remonter, sur le 8 heures ayant  
 Calme, avons mouillé au haut  
 de la Rade,  
 \* A 9 h<sup>1/2</sup> Mort un Nègre de  
 Scorbut de la Cargaison.  
 Brise Ordinaire du N.E.

Page du journal de bord du navire négrier La Mine signalant 3 décès d'esclaves, 1784, AD14, F/6120



*Negresse qui fait  
la Cassave.*



*Negresse qui passe la farine.*



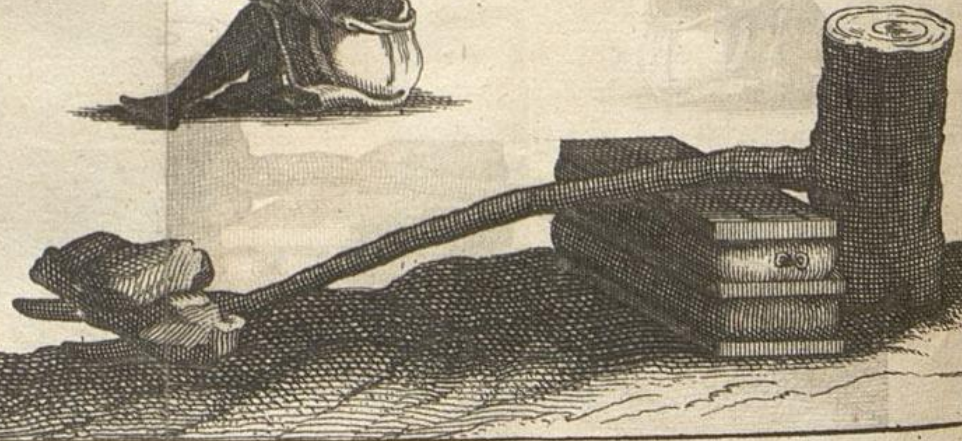
*Negre qui grage  
le Manioc*



*Negresse qui grate  
le Manioc.*



*Presse pour presser la  
farine en sacs.*





Sceau et emblème du mouvement abolitionniste français réalisé en 1788 à partir du sceau de la société Abolitionniste de Londres. D'après Dorigny M. et Gainot B., *La Société Des Amis des Noirs, 1788-1799*, UNESCO, 1998, AD14, BH/8/12842

**Calvados**



**LE DÉPARTEMENT**

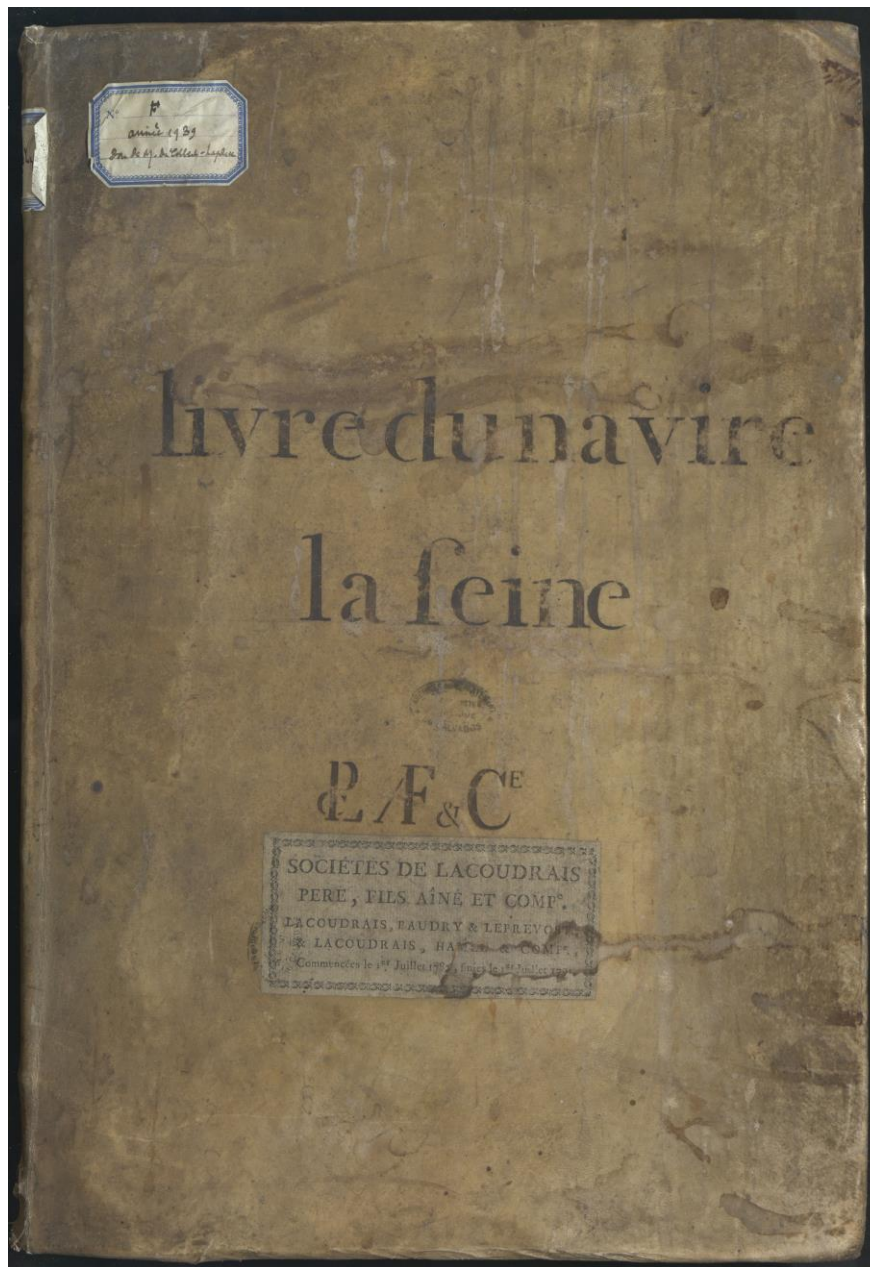
Département du Calvados  
BP 20 520 - 14035 Caen Cedex 1

**Mon quotidien, ma vie demain**

**calvados.fr**



**Autres documents  
autour de l'esclavage  
conservés aux Archives du Calvados**



Registre d'exploitation du navire "La Seine ... allant à Angole faire la traite des Noirs pour les porter à Saint-Domingue" (1788-1791), AD14, F/5851

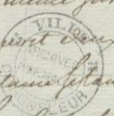




Du 6 Juin 1789.  
P. V. deposed par le  
Armand La Coudray  
Capitaine du Navire  
La Seine d'Honfleur  
venant de Guinée.

**Vous Capitaine** officier Major et  
Armand La Coudray, faisant traite à Malimbe  
certifions que le vendredi douze decembre Mil  
sept cent quatre vingt huit sur le navire  
du nom de M. Joland premier Chirurgien auroit  
été averti, qu'il venoit de mourir dans la bombe  
aux Malades un stage fils de terre, aussitot il  
se seroit rendu avec les hommes Desbouchamps  
Dubocq et gosselin tous les trois noirs, du bord  
et descendu a terre pour servir d'infirmerie aux  
malades; au moment ou ils ont sorti le Cadavre  
pour le sevelir, un homme et un Négrillon captifs  
malades dans la bombe, ont profité de l'instant  
que les blancs étoient occupés, pour s'échapper de  
la bombe; ils ont fait ouverture dans la palissade  
pour se sauver, au même instant les blancs s'étant  
aperçus qu'il manquoit deux captifs, ont crié de  
suite averti, le Capitaine s'étant trouvé averti par  
ce cri, venant a son Comptoir auroit de suite  
mintous les blancs et serviteurs noirs sur pied  
pour faire effort de trouver les fuyards, ce qu'ils  
n'ont pu faire après plus de six heures de Marche  
et d'Information; Le Roy de qui nous avons Signé  
Le présent avis verbal pour servir de Valloir ainsy que  
de raison. Fait double a Malimbe ce douze Decembre

1789



« Nous capitaine officier major et marinier  
du navire La Seine d'Honfleur capitaine  
Armand Lacoudrais faisant traite à  
Malimbe certifions que le vendredi douze  
decembre mil sept cent quatre vingt huit  
[...] un homme et un négrillon captifs  
malades dans la bombe ont profité de  
l'instant que les blancs étaient occupés  
pour s'échapper de la bombe. Ils ont fait  
ouverture dans la palissade pour se  
sauver. [...] Le Capitaine s'étant trouvé  
averti par ces cris rentrant à son comptoir  
aurait de suite mis tous ses blancs et  
serviteurs noirs sur pied pour faire en  
sorte de trouver les fuyards ce qu'ils n'ont  
pu faire après plus de six heures de  
marche. »

F6120

<sup>m:</sup>  
Depart de Sao  
Mine pour  
L'Amérique.  
Le Jedy 4 Mars



Soleil tranquille au départ.

Du Dimanche 16 au Sunday 17 May

h	n	R. Co.	W. H.	SS.	Notes
1	4 0	O. S. C.	...	...	Co. Viller No. belle Com.
2	4 1	...	...	...	Neuquien. Com. courante
3	3 1/2	...	...	...	Dr. Yagoluis?
4	3 1/2	...	...	...	
5	2 "	...	...	...	
6	2 "	...	...	...	
7	1 1/2	...	...	...	
8	1 1/2	...	...	...	Comuni del Sanio de las
9	"	...	...	...	le. Leon. Josue. abandonado.
10	"	Calu. S. G.	...	...	
11	"	...	...	...	✠ A. Minut. de la Noche
12	9/2	...	...	...	mort. un negro. de id. de ...
1	1 1/2	...	...	...	Cont. Inflammacion. Intest.
2	1 1/2	...	...	...	
3	1 1/2	...	...	...	
4	1 "	...	...	...	✠ A. S. H. A. Mort. un
5	1 "	...	...	...	Negro. de la misma. Maladie
6	3 1/2	...	...	...	de la. Carquido.
7	3 "	...	...	...	
8	2 1/2	...	...	...	
9	2 1/2	...	...	...	
10	2 1/2	...	...	...	
11	2 "	...	...	...	
12	1 1/2	...	...	...	
Cal.	21. 1/3				



Sab. 1. 49. mo. 19. 35. Long. lat. 53. 30  
 Diff. de l'Equin. 6. Diff. de l'Equin. 1. 38  
 Sab. 2. 19. 27. Long. lat. 51. 33.  
 Sab. 3. 19. 18.  
 Soleil y compris au Zenith.

# Cap Vano Negro

- 8<sup>e</sup> Fusils
- 3<sup>e</sup> Carrels poudre de B<sup>e</sup>
- 2<sup>e</sup> Carrel feu
- 1<sup>e</sup> Chaudron
- 1<sup>e</sup> Neptune
- 2<sup>e</sup> Bassin
- 1<sup>e</sup> Role Tabac
- 1<sup>e</sup> Chapeau
- 1<sup>e</sup> Coquet
- 1<sup>e</sup> Annee exuderie
- 1<sup>e</sup> Carreau ditto
- 4<sup>e</sup> Couteaux
- 1<sup>e</sup> Moque Carrel
- 10<sup>e</sup> Pièces de fusil
- 2<sup>e</sup> armoire
- 2<sup>e</sup> Carrelles Cuivre
- 4<sup>e</sup> Pipes
- 1<sup>e</sup> Meuble
- 5<sup>e</sup> Grasses Guinée
- 4<sup>e</sup> ditto Indienne
- 4<sup>e</sup> ditto Negamprou
- 4<sup>e</sup> ditto Colonnade
- 3<sup>e</sup> ditto Indienne
- 3<sup>e</sup> pipes Gingal
- 4<sup>e</sup> plus Carrelles un Neptune

# Cap La Hou

Le meilleur endroit de la Côte  
 tant pour les vents de Neptune que  
 le vent Cabrit & Canards nous y avions  
 trouvé tout les jours une Chaloupe de  
 6 canots, du meilleur du port en abondance  
 que les neptunes apportent. Cependant  
 15 jours de séjour que nous y avons  
 fait, nos neptunes au nombre de 200,  
 nous mangé que deux canots et  
 nous en avions plus si nous le voulions  
 voulant



pendant ce même temps nous y avons fait  
 14. Captifs dans une foret, j'en ai  
 4. traités de la prison avec sa femme,  
 autant, et tout les jours il en venoit  
 beaucoup pour nous, nous les gardons que  
 pour en voir, nous n'avons point de  
 fusils un capitaine Hollandois qui  
 estoit mort au près de nous, m'a dit  
 que je ne soy obligé, qu'il estoit de  
 14. Carrelles, sur un pied, tout  
 Hollandois, qu'ils avoient tout  
 les jours leur dans la terre, & les canots.